



# Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale  
18 mai 2011  
Français  
Original: anglais

---

## Conseil du commerce et du développement

### Cinquante-troisième réunion directive

Genève, 27 et 28 juin 2011

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

### Activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique

## Renforcer l'efficacité de l'aide: de Paris à Busan<sup>1</sup>

### Note du secrétariat de la CNUCED

#### *Résumé*

Depuis l'adoption de la Déclaration du Millénaire en 2000, il y a eu un accroissement tant du montant de l'aide publique au développement (APD) à l'Afrique que de la part de l'Afrique dans l'APD totale. Il y a eu également de nouvelles initiatives visant à améliorer l'efficacité de l'aide de la part des donateurs et des bénéficiaires, comme en témoignent la Déclaration de Rome, la Déclaration de Paris et le Programme d'action d'Accra. La présente note évalue les progrès accomplis dans le renforcement de l'efficacité de l'aide et souligne certaines mesures qui pourraient être prises tant par les donateurs que par les bénéficiaires pour que l'aide aboutisse à de meilleurs résultats de développement en Afrique.

---

<sup>1</sup> Le présent document a été soumis à la date indiquée ci-dessus parce que l'ordre du jour de la cinquante-troisième réunion directive du Conseil du commerce et du développement a été approuvé le 28 avril 2011, lors des consultations du Président du Conseil.

## I. Contexte

1. L'aide extérieure a joué un rôle important jusqu'à présent dans le financement du développement économique en Afrique et devrait conserver ce rôle, en particulier à court et à moyen terme. Les pays africains doivent réaliser des investissements publics importants s'ils veulent avoir de meilleures chances d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Or, l'accès dont ils disposent aux marchés internationaux de capitaux est très limité et ils ne peuvent compter que sur une épargne intérieure relativement faible. En conséquence, bon nombre de pays de la région ont besoin de l'aide publique au développement pour compléter leurs ressources et financer leurs programmes de développement nationaux (CNUCED, 2006). La communauté internationale est consciente de ce rôle essentiel du financement pour le développement, ce dont témoignent les promesses faites de renforcer l'APD et d'honorer les engagements qui figurent déjà dans la Déclaration du Millénaire, le Consensus de Monterrey, le Document final du Sommet mondial de 2005, le texte final du Sommet du G-8 de Gleneagles et la Déclaration de Doha sur le financement du développement.

2. Il y a eu un accroissement des apports d'APD à l'Afrique au cours des dernières années. Plus précisément, les apports d'APD à la région ont augmenté de 15,3 milliards de dollars en 2000 à 47,6 milliards en 2009, soit un accroissement de la part de l'Afrique dans l'APD totale aux pays en développement de 31 % en 2000 à 37 % en 2009. Le montant de l'APD bilatérale versée à l'Afrique par les membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) est passé quant à lui de 10 milliards de dollars en 2000 à 28 milliards en 2009. En dépit de cet accroissement, les donateurs n'ont pas encore rempli leur engagement de doubler d'ici à 2010 l'aide accordée à l'Afrique au regard du montant de 2004. D'après le rapport 2010 du Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, le manque à recevoir en 2010 s'élevait à 16 milliards de dollars (en prix de 2009). Les donateurs doivent faire davantage pour honorer leurs engagements en matière d'aide à l'Afrique afin d'accroître les ressources disponibles pour le développement dans la région et de renforcer l'aptitude des pays africains à relever les défis actuels ou nouveaux.

3. Si l'APD est importante en volume, on se rend compte de plus en plus que la qualité de l'APD importe également et est essentielle pour optimiser l'efficacité de l'aide pour le développement. En conséquence, des efforts ont été faits par la communauté internationale pour améliorer l'efficacité de l'aide, comme en témoignent les accords conclus à l'occasion de trois forums de haut niveau sur l'efficacité de l'aide tenus à Rome en 2003, à Paris en 2005 et à Accra en 2008<sup>2</sup>. Dans la Déclaration de Rome, les donateurs ont énoncé les grands principes de l'efficacité de l'aide, et sont convenus d'en améliorer les mécanismes de prestation. Organisée principalement à l'intention des donateurs, la réunion de Rome n'a cependant pas débouché sur la prise d'engagements contraignants par les donateurs et les bénéficiaires. La Déclaration de Paris constitue la première tentative, tant par les donateurs que les bénéficiaires, de s'engager à prendre des mesures spécifiques pour améliorer l'efficacité de l'aide sur la base de cinq principes: appropriation, alignement, harmonisation, résultats pour le développement et responsabilité mutuelle.

4. Le rapport paru en 2010 intitulé *Examen mutuel de l'efficacité du développement en Afrique: promesses et résultats*, publié conjointement par l'OCDE et la Commission économique pour l'Afrique (CEA), indique que les progrès réalisés au regard de la plupart

---

<sup>2</sup> Pour un historique détaillé de la question de l'efficacité de l'aide, voir l'annexe I.

des objectifs fixés dans la Déclaration de Paris ont été très lents<sup>3</sup>. Par exemple, si des progrès significatifs ont été enregistrés en ce qui concerne le déliement de l'aide ainsi que l'alignement et la coordination de l'assistance technique, très peu d'améliorations sont intervenues concernant l'enregistrement de l'APD dans les budgets des pays bénéficiaires, la réduction de l'imprévisibilité de l'aide, la coordination des missions de donateurs et de la réduction des coûts de transaction globaux de l'aide. Compte tenu de ces progrès limités, le Programme d'action d'Accra a déterminé les mesures supplémentaires qu'il conviendrait pour les partenaires de développement de prendre pour améliorer les perspectives de réalisation des engagements fixés dans la Déclaration de Paris d'ici à 2010. En particulier, il a été convenu que des améliorations étaient nécessaires en ce qui concerne la prise en charge, les partenariats et l'obtention de résultats. Le quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, qui doit avoir lieu prochainement à Busan (République de Corée) constitue l'occasion pour la communauté internationale d'évaluer à nouveau les progrès accomplis dans la réalisation des engagements et des objectifs fixés dans la Déclaration de Paris et le Programme d'action d'Accra. C'est aussi l'occasion pour les donateurs de préciser les mesures concrètes qu'ils entendent prendre pour remplir leurs engagements existants à l'égard de l'Afrique dans le domaine de l'aide.

5. Dans ce contexte, le présent document met en évidence un certain nombre de mesures précises qui sont essentielles pour progresser dans le domaine de l'efficacité de l'aide. On y trouvera également des suggestions sur la contribution que la conférence de Busan pourrait apporter à l'amélioration de l'efficacité de l'aide et du développement en Afrique. Enfin, il présente un certain nombre de questions importantes à débattre.

## II. Sélection de mesures prioritaires à prendre par les donateurs pour améliorer l'efficacité de l'aide

6. La présente section examine quatre mesures prioritaires que les donateurs pourraient prendre afin d'améliorer l'efficacité de l'aide. Ces mesures ont été déterminées à partir des problèmes soulevés dans la littérature de plus en plus abondante sur la question de l'efficacité de l'aide, et ne sauraient être exhaustives. D'autres questions qui intéressent l'amélioration de l'efficacité de l'aide, mais qui ne sont pas mises en avant ici, sont notamment la question du déliement de l'aide et la nécessité d'améliorer la répartition de l'aide de telle sorte qu'elle bénéficie aux pays qui en ont le plus besoin.

7. Une amplification de l'aide, promesse formulée dans le cadre d'annonces et d'engagements passés, reste un préalable pour améliorer l'efficacité de l'aide. Trop souvent, les fonds annoncés lors de manifestations internationales comme la Conférence de Monterrey sur le financement du développement et le Sommet du G-8 de Gleneagles ne sont pas décaissés rapidement. Qui plus est, seul un petit nombre de pays a atteint l'objectif de consacrer à l'aide 0,7 % de son revenu national brut (RNB). D'après des données récentes, la part de l'APD dans le RNB des pays du CAD atteignait en moyenne 0,32 % en 2010, ce qui est très loin de l'objectif déclaré. Par ailleurs, la question de savoir si les ressources dégagées pour l'allègement de la dette et les engagements d'aide existants sont, ou non, additionnels, suscite des préoccupations. D'après la CNUCED (2008a), le résultat des calculs visant à établir l'additionnalité (ou l'absence d'additionnalité) de l'allègement de la dette et de l'APD dépend des méthodes et des hypothèses utilisées pour l'analyse.

<sup>3</sup> Constat établi à partir des résultats de l'enquête de 2008 du CAD/OCDE visant à déterminer dans quelle mesure les engagements énoncés dans la Déclaration de Paris ont été suivis d'effet.

8. Il importe que les donateurs accordent plus d'attention à la composition (répartition sectorielle) des flux d'aide. En 2009, environ 45 % du total des engagements d'aide bilatérale des pays du CAD sont allés à des secteurs sociaux, tandis que les secteurs de production ne représentaient que 8 %. L'existence d'un «écart par rapport aux besoins» pour les secteurs sociaux a été invoquée à maintes reprises dans le contexte de l'action menée pour atteindre les OMD. Comme on l'admet de plus en plus, la répartition sectorielle de l'aide importe également pour déterminer son effet sur le développement. Les travaux de la CNUCED (2008a) soulignent l'importance du financement extérieur pour accroître le niveau de l'investissement intérieur dans les secteurs productifs. Les analyses de la CNUCED montrent également que les flux d'IED axés sur les infrastructures économiques contribuent fortement à la croissance économique. Investir dans la formation de capital au sein des secteurs productifs permet d'accélérer le développement et la création de valeur ajoutée et d'emplois, qui sont des éléments essentiels du processus de développement.

9. Des mécanismes de coordination plus efficaces, et une volonté plus ferme de s'y tenir sont nécessaires. Dans son évaluation de l'application de la Déclaration de Paris, en 2008, l'OCDE/CAD a jugé faibles les progrès accomplis dans la coordination de l'aide. Le manque de coordination entraîne des risques de double emploi et des coûts de transaction élevés pour les gouvernements bénéficiaires. La pratique des missions conjointes, par exemple, reste insuffisante. Les pratiques de coordination continuent de très peu évoluer. Une réforme des pratiques actuelles est d'autant plus urgente que la fragmentation de l'aide s'est accrue au cours des dernières années. Le nombre de projets de développement a été estimé à environ 340 000 en 2008. En outre, le nombre d'acteurs principaux a été estimé en 2008 à 280 organismes bilatéraux donateurs, 242 programmes multilatéraux, 24 banques de développement et une quarantaine d'organismes des Nations Unies. L'apparition de nouveaux donateurs, notamment des pays émergents, des organisations philanthropiques et des entreprises privées, a rendu encore plus complexe la gouvernance de la coopération internationale pour le développement. Un meilleur dialogue est nécessaire entre les nouveaux donateurs et les donateurs traditionnels, afin de réduire les coûts de transaction de l'aide en faveur de l'Afrique. Dans ce contexte, la création du Forum de coopération des Nations Unies pour le développement pour servir de cadre de dialogue entre parties prenantes est une initiative bienvenue, qui doit être consolidée (CNUCED, 2010).

10. Les donateurs doivent se montrer plus déterminés à traiter les causes de l'imprévisibilité de l'aide. Les progrès pour ce qui est d'augmenter la prévisibilité de l'aide ont été plutôt lents jusqu'à présent. D'après certaines estimations, environ 25 % de la valeur de l'aide est perdue du fait de l'imprévisibilité des flux d'aide. Par ailleurs, une enquête de l'OCDE a montré qu'en moyenne, seulement 45 % de l'aide est versée dans les délais prévus aux pays bénéficiaires. En outre, on estime que 33 % des cas de retard de décaissement ou de non décaissement sont dus à des problèmes administratifs et politiques du côté du donateur. Ces retards se traduisent par des difficultés à planifier et exécuter pour les gouvernements bénéficiaires. Confirmant la nécessité d'une plus grande prévisibilité et en accord avec d'autres travaux, une analyse de la CNUCED (2006) montre que l'incertitude des décaissements d'aide est préjudiciable à la croissance. Qui plus est, l'orientation à court terme des engagements d'aide est contradictoire avec l'horizon à moyen-long terme de la planification du développement. L'imprévisibilité de l'aide peut aussi être préjudiciable en augmentant le risque d'instabilité budgétaire et monétaire, et parfois en conduisant à des déficits budgétaires en cas d'optimisme excessif des prévisions de décaissements budgétisés. Une correction possible est d'augmenter les emprunts publics, ce qui en retour peut aggraver l'inflation et l'instabilité macroéconomique. Ces enchaînements défavorables peuvent être évités si les donateurs ont la volonté politique d'adopter des mesures permettant de réduire les risques de retard.

11. Les donateurs doivent se montrer décidés à réduire l'impact préjudiciable des conditionnalités sur la prise en charge par les pays, comme signe clair de leur intention de

contribuer à une aide plus efficace. Les conditionnalités sont ancrées dans la préoccupation des donateurs et des créditeurs de garantir l'intégrité de leurs financements et l'efficacité de leur APD et de leurs prêts. Cependant, au cours des années 80 et 90, les programmes d'ajustement structurel ont élargi le champ des conditionnalités en demandant certaines réformes macroéconomiques, budgétaires et de politique commerciale. Les travaux menés pour étudier l'effet des conditionnalités montrent que celles-ci n'ont pas toujours été efficaces pour amener les changements souhaités par les donateurs dans les pays bénéficiaires. Si l'avènement des stratégies de réduction de la pauvreté a suscité un revirement dans la pratique des conditionnalités visant des processus, l'influence des principes de conditionnalité reste forte au sein de la communauté des donateurs. Ces dernières années, les conditionnalités en sont venues à englober la gouvernance et les institutions. Comme dans le cas des politiques économiques, en dépit du caractère peu concluant des travaux empiriques sur les liens entre qualité des institutions et politiques en matière de croissance, nombre de donateurs continuent de se fonder sur les conditionnalités pour attribuer l'aide. On doit noter cependant que les donateurs traditionnels sont de plus en plus nombreux à faire plus d'efforts pour s'attaquer au problème des conditionnalités par politique imposée en simplifiant les conditions demandées pour accorder l'aide. Pour honorer leurs engagements au titre de la Déclaration de Paris, les donateurs doivent accéder aux demandes de réduction ou de suppression des conditionnalités et laisser les gouvernements destinataires prendre eux-mêmes vraiment en charge leurs objectifs de développement. Sans cette prise en charge, il est vain d'espérer des progrès significatifs vers une meilleure efficacité de l'aide.

### **III. Mesures que pourraient adopter les pays africains pour améliorer l'efficacité de l'aide**

12. Améliorer l'efficacité de l'aide n'est pas la responsabilité des seuls donateurs. Les pays africains peuvent et doivent jouer un rôle prépondérant à cet égard. En particulier, ils doivent adopter un certain nombre de mesures prioritaires qui sont essentielles pour atteindre cet objectif.

13. En partenariat avec la communauté des donateurs, les pays bénéficiaires doivent assumer un rôle plus dynamique dans la gestion de l'aide. Cela permettrait de réduire les coûts de transaction de l'aide, et ainsi d'améliorer son efficacité. L'idée d'un rôle prépondérant des pays destinataires dans la coordination de l'aide est légitimée par la Déclaration de Paris. La Déclaration énonce également que ce rôle doit être exercé en concertation avec les donateurs, et avec la participation de la société civile et du secteur privé. Plus précisément, la Déclaration affirme ce qui suit: «Parce qu'il est impératif d'apporter la preuve que des progrès tangibles sont réalisés sur le terrain, nous procéderons, sous la conduite du pays partenaire, à une évaluation périodique tant qualitative que quantitative de nos progrès mutuels au niveau national dans la mise en œuvre des engagements convenus à l'appui de l'efficacité de l'aide. Dans ce contexte, nous mettrons à profit les mécanismes appropriés existant au niveau des pays.» (OCDE, 2005: 3). Dans le même ordre d'idées, la CNUCED (2008b) souligne les potentialités offertes pour les PMA de politiques de gestion de l'aide conduites par le pays bénéficiaire. Les politiques de gestion de l'aide sont un moyen de permettre une maîtrise accrue des fonds d'aide par les pays en fonction de leurs propres stratégies de développement. Ces politiques sont étroitement liées aux stratégies de développement nationales mais ne se confondent pas avec elles (CNUCED, 2008b: 121). On peut citer comme exemples de politiques de gestion de l'aide la politique relative à l'aide de 2006 du Rwanda, la stratégie conjointe d'assistance pour la période 2005-2009 de l'Ouganda et la stratégie conjointe d'assistance de 2006 de la République-Unie de Tanzanie. Dans les trois cas, le pays bénéficiaire a exercé un rôle prépondérant dans la gestion de l'aide, en consultation avec tous les autres partenaires de

développement. Il existe d'autres exemples d'initiatives locales visant à réduire les coûts de transaction, notamment celles qui ont cherché à promouvoir les missions conjointes de donateurs, et à limiter ces missions à des périodes déterminées. Ces règles de pratique ont été respectées dans une large mesure et ont porté leurs fruits, permettant une meilleure efficacité de l'aide. De telles initiatives restent cependant trop rares.

14. Il convient de mieux faire connaître les exemples où le pays bénéficiaire assume clairement la maîtrise pour montrer qu'il est possible aux pays bénéficiaires de mieux s'affirmer dans la relation donateur-bénéficiaire. En ce qui concerne l'utilisation des systèmes nationaux, à titre d'exemple, cette condition n'est pas respectée de façon systématique bien qu'étant indispensable pour aligner l'aide sur les stratégies de développement nationales et pour que l'aide soit viable. Comme indiqué auparavant, le choix des mécanismes de prestation influe également sur l'efficacité de l'aide. La crédibilité des pays bénéficiaires à exercer un rôle prépondérant passe nécessairement par des programmes de développement nationaux de qualité et un bon bilan macroéconomique prouvé et continu. Il n'en reste pas moins que les pays les plus pauvres n'ont pas les moyens d'exécuter des politiques avec efficacité. Ils ont besoin pour cela de développer leurs capacités. Ce besoin doit être pris en compte dans les demandes de projets de renforcement des capacités et la conception de ces projets; les demandes doivent être impulsées par les pays et correspondre à leur situation. Les pays disposeront ainsi de meilleures chances à long terme de sortir de leur dépendance vis-à-vis de l'aide.

15. Les gouvernements africains doivent progresser sur le plan de la mobilisation des ressources intérieures. Si l'aide a un rôle important à jouer dans le développement économique de l'Afrique, il est important que les gouvernements prennent des mesures actives pour parvenir à une croissance économique soutenue et jeter les bases de leur sortie ultérieure de la dépendance à l'aide. À cet égard, le véritable critère de l'efficacité de l'aide est la mesure dans laquelle elle permet à un pays de mobiliser plus intensément ses ressources intérieures et de réduire finalement sa dépendance à l'aide. Les pays africains devraient donc redoubler d'efforts pour mobiliser leurs ressources intérieures, et aussi encourager les donateurs à réserver une partie de leur aide au renforcement des capacités nationales de mobilisation des ressources (CNUCED, 2007).

16. Les gouvernements africains doivent rendre davantage de comptes aux parties prenantes locales. L'un des problèmes des pays africains est que leurs gouvernements prennent au sérieux leurs responsabilités devant les donateurs mais accordent parfois assez peu d'attention à leurs responsabilités devant les parties prenantes locales, notamment le Parlement, la société civile et le secteur privé (CEA et Commission de l'Union africaine, 2008). Les gouvernements africains se doivent de prendre des mesures plus précises pour améliorer la façon dont ils rendent des comptes à leurs parties prenantes locales afin d'améliorer la prise en charge nationale du processus d'aide et ses résultats.

17. Dans le cadre des préparatifs de la conférence de Busan, il est important que les pays africains expriment collectivement leur avis sur ce qu'il convient de faire pour renforcer l'efficacité de l'aide. Les pays africains ne doivent pas, comme cela s'est déjà produit par le passé, manquer l'occasion de parvenir à une vision commune et unifiée. Des initiatives régionales – à l'image du lancement récent du Programme africain pour l'efficacité du développement, coordonné par la Commission de l'Union africaine et l'Agence de planification et de coordination du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) (APCN) – sont importantes pour préparer les pays africains à la réunion de Busan et faire en sorte qu'ils aient une position commune sur le moyen d'avancer dans le processus.

#### IV. La Conférence de Busan et l'efficacité de l'aide en Afrique

18. Les objectifs du quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, qui se tiendra à Busan du 29 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2011, sont les suivants: a) évaluer les progrès accomplis sur le plan mondial dans l'amélioration de la qualité de l'aide par rapport aux engagements convenus; b) échanger les expériences ayant permis les meilleurs résultats dans le monde; et c) trouver un accord sur un document final visant à renforcer les initiatives prises au niveau mondial et dans les pays afin de rendre l'aide plus utile à la réduction de la pauvreté et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Un certain nombre d'ateliers ont été organisés de par le monde et dans les pays africains dans le cadre des préparatifs de la Conférence de Busan. L'une des idées qui se dégage de ces activités est la nécessité d'un nouveau partenariat mondial pour le développement qui serait élaboré à Busan compte tenu de la complexité croissante des questions de développement international. La réunion de Busan s'appuiera sur certains éléments de la troisième enquête de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris menée actuellement et qui porte sur 90 pays, dont 44 pays africains. Le nombre élevé de pays africains qui participent aux activités de suivi devrait contribuer à assurer une plus forte spécificité africaine aux éléments utilisés lors de la réunion. Il serait donc judicieux et opportun qu'outre les divers thèmes qui intéressent tous les pays bénéficiaires de l'aide, les pays africains saisissent l'occasion de la réunion de Busan pour souligner leurs priorités et leurs préoccupations en ce qui concerne l'efficacité de l'aide. Outre les mesures indiquées dans les parties précédentes, les autres priorités sont présentées aux deux paragraphes ci-après.

19. Passer de l'efficacité de l'aide à l'efficacité en matière de développement: la nécessité d'un recentrage de la notion d'efficacité de l'aide vers celle d'efficacité du développement est de plus en plus admise en Afrique. Le raisonnement consiste à dire que la priorité accordée à l'efficacité de l'aide, si elle est utile, se limite trop à la question des mécanismes de prestation et autres questions administratives. On estime qu'élargir le débat et les consultations à l'efficacité du développement offrira plus de chances de répondre aux problèmes de développement de l'Afrique. Le document final d'une réunion organisée par l'APCN avec l'appui de la Banque africaine de développement (Tunis, 4 et 5 novembre 2010) souligne la nécessité de dépasser la notion d'efficacité de l'aide au profit de celle d'efficacité du développement. D'après ce document, mettre l'accent sur l'efficacité du développement serait un moyen de mieux affirmer la prise en charge par les pays bénéficiaire et de développer les autres sources possibles de financement pour le développement. La réunion a défini comme suit les éléments centraux d'un ensemble africain de priorités pour l'efficacité du développement: a) mettre en place des administrations publiques compétentes; b) rendre compte des résultats en matière de développement; c) utiliser de nouvelles formes de partage des connaissances; d) penser et agir à l'échelle régionale; e) renforcer les liens avec de nouveaux partenaires de développement; et f) mettre fin à la dépendance à l'aide (APCN, 2010). Compte tenu de ces éléments, il importe que la réunion de Busan mette au point un programme d'action centré sur la notion d'efficacité du développement.

20. Concevoir des mécanismes plus efficaces pour améliorer la coordination et réduire la fragmentation de l'aide: La difficulté consiste ici à concevoir des mécanismes véritablement capables de susciter un changement dans la pratique de l'aide. Un certain nombre de possibilités ont été mentionnées dans les publications spécialisées. La nécessité d'un doublement de l'aide et d'une réforme de l'architecture mondiale de l'aide a été soulignée dans CNUCED (2006). Dans l'optique de cette réforme, les propositions concernant d'autres mécanismes de prestation de l'aide, à hauteur d'un montant accru, en faveur de l'Afrique, portent notamment sur un fonds de développement régional reposant sur des dons et placé sous l'égide de l'ONU. La responsabilité de ce fonds serait limitée au

développement économique et il aurait expressément pour but de renforcer le couple investissement-croissance dans toute la région. D'autres propositions concernent la mise en commun des financements pour des secteurs comme l'agriculture et la santé, et la promotion de solutions multilatérales, qui placeraient l'ONU, la Banque mondiale et les banques multilatérales de développement (dont la Banque africaine de développement et la Banque asiatique de développement) au cœur du système d'aide. Cela impliquerait une réorientation totale de la situation actuelle, où un tiers environ seulement de l'aide passe par des organismes multilatéraux. Quels que soient les solutions et le plan d'action retenus pour améliorer la coordination et réduire la fragmentation de l'aide, ils devraient être appuyés par des mécanismes clairs pour garantir la mise en œuvre et le suivi.

## V. Questions à débattre

21. Compte tenu des éléments de fond exposés précédemment, les questions ci-après sont proposées pour en débattre à la cinquante-troisième réunion directive du Conseil du commerce et du développement:

- a) Comment l'aide peut-elle être utilisée pour catalyser d'autres formes de financement du développement et jeter les bases nécessaires pour sortir à moyen-long terme de la dépendance à l'aide?
- b) Comment la communauté des donateurs peut-elle améliorer la qualité de l'aide versée aux pays bénéficiaires?
- c) Comment les enseignements de la coopération Sud-Sud peuvent-ils contribuer à une plus grande efficacité de l'aide?
- d) Quelle sorte de mécanismes institutionnels doivent-ils être mis en place par les gouvernements africains pour améliorer la qualité de l'aide?
- e) Quelles sont les attentes de l'Afrique pour la quatrième Conférence de haut niveau sur l'efficacité de l'aide?



## Annexes

### Annexe I

#### Chronologie des principales activités ayant trait à l'efficacité de l'aide

- 1996 Les concepts fondamentaux de l'efficacité de l'aide sont définis dans un rapport du CAD intitulé *Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle*.
- 2000 L'OMD n° 8 concernant la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement est adopté dans la Déclaration du Millénaire.
- 2002 La Conférence de Monterrey sur le financement du développement définit des objectifs financiers en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, et invite à fixer des mécanismes plus efficaces de prestation de l'aide pour donner à ces ressources le maximum d'effet sur le développement.
- 2003 Forum de haut niveau de Rome sur l'harmonisation: Les donateurs conviennent d'améliorer la coordination au niveau national afin de réduire les coûts de transaction des destinataires de l'aide.
- 2005 Deuxième Forum de haut niveau à Paris et Déclaration sur l'efficacité de l'aide: Les donateurs et les pays en développement conviennent de 56 engagements à orientation pratique pour améliorer la qualité de l'aide. Le respect des engagements est mesuré en fonction de 12 indicateurs en 2005, 2007 et 2010.
- 2008 Troisième Forum de haut niveau à Accra et Programme d'action d'Accra: Tous les acteurs du développement – donateurs membres et non membres du CAD, pays en développement, organisations de la société civile, parlementaires et partenariats mondiaux – se concertent sur les mesures nécessaires pour accélérer la réalisation des engagements de Paris.
- 2010 Principes d'Istanbul sur le rôle de la société civile dans l'efficacité du développement.
- Déclaration de Dili: Une perspective nouvelle sur la consolidation de la paix et la construction de l'État.
- Déclaration de Bogota sur des partenariats de développement efficaces et solidaires.

## Annexe II

### Principes fondamentaux de la Déclaration de Paris (2005) et du Programme d'action d'Accra (2008)

#### Déclaration de Paris

1. La Déclaration de Paris définit les cinq grands principes ci-après pour rendre l'aide plus efficace:

a) **Prise en charge:** Les pays en développement définissent leurs propres stratégies de réduction de la pauvreté, améliorent leurs institutions et luttent contre la corruption;

b) **Alignement:** Les pays donateurs s'alignent sur ces objectifs et s'appuient sur les systèmes locaux;

c) **Harmonisation:** Les pays donateurs se concertent, simplifient les procédures et partagent l'information pour éviter que leurs efforts ne fassent double emploi;

d) **Résultats:** Les pays en développement se concentrent sur les résultats souhaités et leur évaluation;

e) **Responsabilité mutuelle:** Les donateurs et les partenaires sont responsables des résultats obtenus en matière de développement.

#### Programme d'action d'Accra

2. Conçu pour améliorer et approfondir la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, le Programme d'action d'Accra fait le point des progrès accomplis et définit l'action à mener pour accélérer la réalisation des objectifs de Paris. Il propose d'apporter des améliorations dans les trois principaux domaines ci-après:

a) **Prise en charge:** Les pays sont plus impliqués dans leurs processus de développement s'ils sont plus largement associés à la formulation des politiques de développement, s'ils assument un rôle plus prépondérant dans la coordination de l'aide et si leurs systèmes sont davantage utilisés pour acheminer l'aide;

b) **Des partenariats ouverts à tous:** Pleine participation de tous les partenaires – les pays donateurs membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE et les pays en développement, ainsi que les autres donateurs, les fondations et la société civile;

c) **Obtention de résultats:** L'aide est centrée sur les effets réels et mesurables sur le développement.

## Références

- APCA (2010). Deuxième réunion régionale pour l'Afrique sur l'efficacité de l'aide, la coopération Sud-Sud et le renforcement des capacités. Tunis. 4 et 5 novembre 2010. Document final.
- CEA et Commission de l'Union africaine (2008). *Rapport économique sur l'Afrique 2008. L'Afrique et le Consensus de Monterrey: performance et progrès du continent*.
- CNUCED (2006). *Le développement économique en Afrique. Doublement de l'aide: assurer la «grande poussée»*. Publication des Nations Unies, numéro de vente: F.06.II.D.10. New York et Genève.
- CNUCED (2007). *Le développement économique en Afrique. Retrouver une marge d'action: la mobilisation des ressources intérieures et l'État développementiste*. Publication des Nations Unies, numéro de vente: F.07.II.D.12. New York et Genève.
- CNUCED (2008a). *Rapport sur le commerce et le développement 2008. Prix des produits de base, flux de capitaux et financement de l'investissement*. Publication des Nations Unies, numéro de vente: F.08.II.D.21. New York et Genève.
- CNUCED (2008b). *Les pays les moins avancés – rapport 2008. Croissance, pauvreté et conditions du financement du développement*. Publication des Nations Unies, numéro de vente: F.08.II.D.20. New York et Genève.
- CNUCED (2010). *Le développement économique en Afrique – rapport 2010. La coopération Sud-Sud: l'Afrique et les nouvelles formes de partenariat pour le développement*. Publication des Nations Unies, numéro de vente: F.10.II.D.13. New York et Genève.
- OCDE/CAD (2008a). *Enquête de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris*. Paris.
- OCDE/CAD (2008b). *Evaluation Synthesis Report on Implementating the Paris Declaration*. Paris.
- OCDE/CAD (2008c). *Joint Venture on Public Financial Management: Report on the Use of Country Systems in Public Financial Management*. Paris.
-